

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

**Arrêté du 27 janvier 2020
portant désignation d'agents compétents pour la délivrance des laissez-passer
concurrentement avec les chefs de poste consulaires compétents.**

NOR : EAEF2002502A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le décret n°2004-1543 du 30 décembre 2004 relatif aux attributions des chefs de poste consulaire en matière de titres de voyage, notamment son article 10-1,

Arrête :

Article 1er

Sont autorisés à délivrer des laissez-passer dans la zone Asie-Océanie concurrentement avec les chefs de poste consulaire compétents :

- Mme Nathalie KENNEDY, secrétaire des affaires étrangères principale
- M. Guillaume LEMOINE, conseiller des affaires étrangères

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur dès sa signature et prennent fin dans un délai de 6 mois à compter de son entrée en vigueur.

Article 3

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de la République française.

Fait le 27 janvier 2020,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur adjoint des Français à l'étranger
et de l'administration consulaire.
Sylvain Riquier